

# LETICKETSPORT

VILLE DE BLAGNAC

ANNÉE SPORTIVE 2024/2025



## POUR QUI ?

- Tout enfant scolarisé du CP à la 3<sup>ème</sup> (présentation d'une attestation de l'établissement scolaire si besoin)
- Habitant à Blagnac
- Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales

## AVEC QUI ?

- Les associations blagnacaises (voir liste au verso)

## FORMULE D'AIDE

Le montant de l'aide pour chaque enfant s'inscrivant à un club sportif blagnacais est de **80 €**

**Attention : il n'est délivré qu'un seul ticket par enfant et par année sportive** (à remettre obligatoirement à l'association sportive désignée sur le ticket, **avant le 25 octobre 2024**).

## COMMENT FAIRE ?

- Choisissez un club
- Présentez-vous à la **Direction des Sports au 1, allée de la Piscine** avec les documents demandés (*livret de famille, attestation ARS délivrée par la CAF version papier*).

à partir du **21 mai 2024** et au plus tard le **25 octobre 2024** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



DIRECTION DES SPORTS 05 61 71 76 50

 **BLAGNAC**